

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA GARTEMPE ET DE SES AFFLUENTS****Département : Haute-Vienne****le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'heure de : 19 H 30****en session ordinaire à : Droux, salle Jean Ferrat****Date de la réunion : 12 mai 2026****Date de convocation du Comité : 6 mai 2026****Président de la séance : M. FIOUX Alain**

Étaient présents : Fioux Alain, Massonnerie Chantal, Louis Eric, Rousseau Michel, Boux Michel, Normand Alain, Rochette Pierre, Bonnefous Jean-Paul, Leguillé Adeline, Mourgaud Jean-Luc, Baige Didier, Jaussoin Béatrice, Salé Hervé, Labbat Frédérique, Lypka Karina, Cossiaux Laurence, Petit Elisabeth, Jarry Didier, Poulet Jean-Paul, Paufique Thierry, Petit Caroline, Legay Jean-Marc, Vanderlick Nicolas, Maitre Franck, Lesigne Audrey, Maurice Thiery, Lefront Hugues, Le Roy Bruneau, Paillet Nathalie, Chaput Christophe, Bodak Cédric, Majou Olivier

Donnaient pouvoir :

Etaient excusés : Reynaud Gilles, Dehorter Lise, Nivard Lionel, Nardout Lise, Auzemery Alain, Peyrot Jean-Michel, Prevost Christian, Hoeppe Nathalie, Matigot Jean-Roland, Pluviaud Mickael, Bechet Nicolas.

Nombre de délégués en exercice : 35**Présents : 32****Pouvoirs : 0****Mme Leguillé Adeline est secrétaire de séance****Objet : Réalisations agricoles**

Le président rappelle que ces réalisations agricoles s'inscrivent dans le cadre de l'accord de territoire Gartempe Amont. Ces travaux sont prévus au cours l'année 2026.

Le coût prévisionnel de ces travaux pour l'année 2026 est estimé à 17 500 € TTC.

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la région Nouvelle-Aquitaine et le département de la Haute-Vienne.

Ces travaux visent à :

- Mettre en défens les berges impactées par le piétinement ;
- Aménager des abreuvoirs de substitution et un passage busé.

Les opérations envisagées portent notamment sur :

- Pose d'une clôture sur les berges du cours d'eau (D368, D377, D383, D396 et D1433) ;
- Installation d'une pompe 230v avec un sous-compteur pour alimenter une ligne d'abreuvoirs ;
- Installation de 7 abreuvoirs avec flotteur sur plusieurs parcelles ;
- Création d'un passage busé sur la parcelle D383.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

- autorise les travaux,
- donne tous pouvoirs à son Président pour signer les pièces nécessaires et prendre d'ores et déjà des contacts préliminaires auprès des organismes financeurs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
 et ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.

A Droux, le 12 mai 2026
 Le Président,

